



Encaissement pour compte de tiers

Par **PIANCATELLI Charlie**, le **03/05/2017** à **12:03**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en création d'entreprise. Je vous explique brièvement le concept.

C'est une place de marché en ligne (market place) qui met en relation par le biais d'un site internet, les producteurs de la région, avec la clientèle urbaine.

La clientèle urbaine commande en ligne les produits des différents producteurs. Notre société va chercher les produits et les livre à la clientèle.

Le problème étant, que nous n'achetons pas les produits aux producteurs mais que nous vendons pour eux.

Notre société encaisse la clientèle à 100% et chaque fin de mois nous remettons l'argent cumulé à chacun des producteurs, moins la commission de notre livraison et plateforme en ligne, soit 30% pour nous et 70% pour eux.

Nous devons donc facturer à leurs noms, et encaisser à leurs noms,

Est-ce possible ?

Au niveau comptable, pouvons nous encaisser sans achat ?

Que doit apparaitre sur le contrat entre le producteur et notre société ?

Que doit apparaitre dans les CGV du site internet ?

Je vous remercie d'avance,

Cordialement,

Charlie